



contrat de saillie IAC

Saison de monte 2024 / ACHAT DE DOSES

IRAM BOY D'EMBETS (PFS)

Vendeur :

Dénomination : Elevage des Embets

Nom : Salomé SCHMITT

Adresse : Lieu dit les Embets

CP ville : 68650 LAPOUTROIE

Tel : 0673697117

Email : Salome.schmitt@gmail.com

Acheteur :

Dénomination :

Nom :

Adresse :

CP ville :

Tel :

Email :

Jument :

Nom :

Race :

Père :

Mère :

Numéro SIRE :

Taille :

Date souhaitée de l'envoi des paillettes :



Conditions de vente 2024 en IAC :

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

- Une dose de 8 paillettes 165 TTC (dont TVA 5,5%) payable à l'envoi du présent contrat
En cas de reliquat de paillettes, les paillettes sont propriété de l'acheteur, elles pourront être revendues ou utilisées, seule une carte sera à régler pour un autre poulain.
- Une carte de saillie payable au poulain vivant au tarif de 350€ TTC (dont TVA 5,5%)
- Les frais techniques 140 TTC (dont TVA 5,5%) payable à l'envoi du contrat et indispensable pour l'envoi de la semence

Nom et adresse de livraison des paillettes :

CP/Ville :

Tel :

La réservation est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement

Fait en double exemplaire à :

Signature du Vendeur :

Le :

Signature de l'acheteur avec la mention lu et approuvé

